

MIGRATION ET DROIT SOCIAL

Sylvie Pétremand

Membre du Groupe des travailleurs migrants de la SIDTSS



PLAN DE L'EXPOSÉ

- I. Introduction
- II. Au niveau mondial: Quels enseignements peuvent être tirés du dernier Congrès mondial de la SIDTSS ?
- III. Au niveau Suisse: Quelles situations posent problème en droit des assurances sociales ?
- IV. Conclusion

I. MIGRATION ET DROIT SOCIAL

- Difficultés à délimiter le **phénomène** de la migration
- Conséquences à considérer pour les **pays d'origine, de transit et de destination**
- Importance pour les migrants d'accéder à des **emplois**
- Défis d'assurer une **protection sociale** pour tous les migrants

II. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (1)

Organisation des Nations Unies:

1951	Convention relative au statut des réfugiés	Art. 23 et 24
1985	Déclaration sur les droits de l'homme des personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays dans lequel elles vivent	Art. 8
1990	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	Art. 27 et 28

II. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (2)

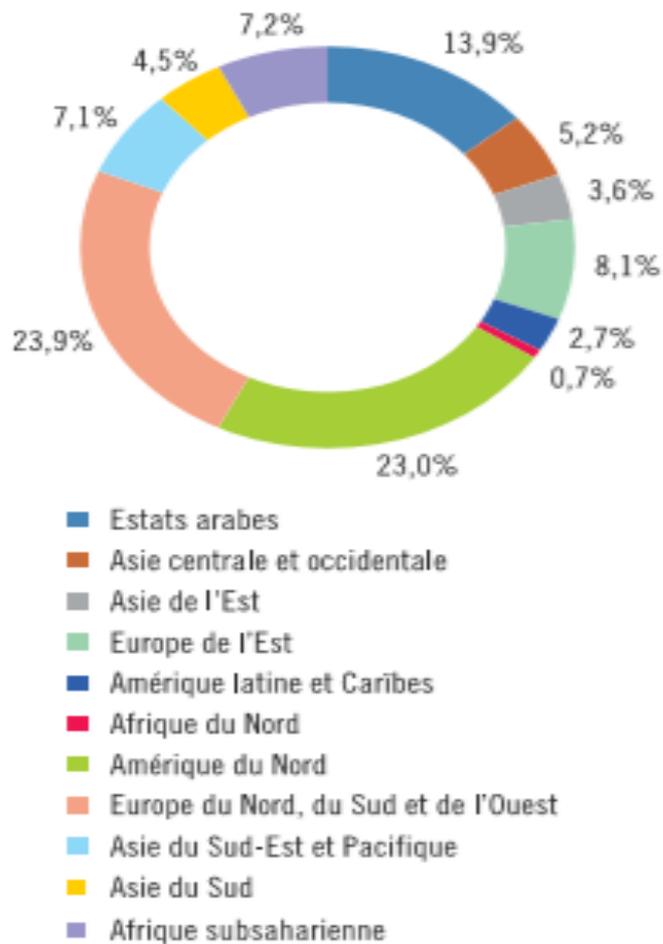
Organisation internationale du Travail:

1949	Convention n° 97 sur les travailleurs migrants (révisée)	Art. 5 et 6
	Recommandation n° 86 sur les travailleurs migrants (révisée)	Art. 21
1952	Convention n° 102 concernant la sécurité sociale (norme minimum)	Art. 68
1962	Convention n° 118 sur l'égalité de traitement (sécurité sociale)	
1975	Convention n° 143 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires)	Art. 9
	Recommandation n° 151 sur les travailleurs migrants	
1982	Convention n° 157 sur la conservation en matière de sécurité sociale	

II. CONGRÈS MONDIAL 2018 DE LA SIDTSS

- **L'emploi** est une des principales causes d'immigration, une nécessité économique et le premier canal d'intégration
- Les législations sur le travail n'apportent toutefois **aucune réponse spécifique** aux problèmes des travailleurs migrants
- Il y a beaucoup de déclarations politiques, mais **peu d'actes juridiques contraignants**
- La **légalité** de la migration détermine de manière significative l'étendue des droits accordés aux migrants

Répartition des travailleuses et travailleurs migrants, par grande sous-région, 2017



Source: Statistiques OIT 2017

III. SITUATION EN SUISSE

Forte immigration de main-d'œuvre étrangère:

- Environ un tiers de la population active
- Essentiellement des salariés
- Taux de chômage plus élevé et écart salarial d'environ 10% par rapport aux Suisses
- Mesures de préférence indigène light (annonces des places vacantes depuis le 1^{er} juillet 2018)

Départ de Suisse de la moitié des immigrants dans les cinq ans suivant leur arrivée:

- Bas revenus au cours de la première année
- Très hauts revenus les années suivantes

III. PROTECTION SOCIALE DANS LE CADRE DE L'ASILE EN SUISSE

Statut dans le cadre de la procédure d'asile

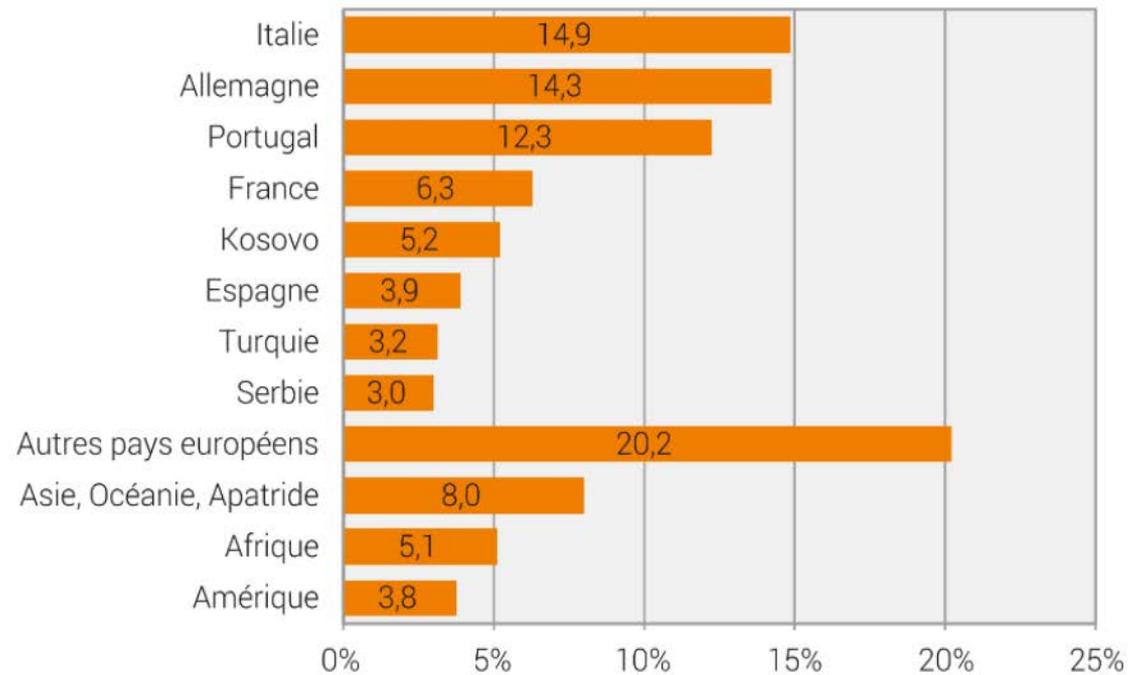
- Requérants d'asile
- Réfugiés
- Personnes admises à titre provisoire
- Apatrides

Protection sociale

- Aide sociale ou aide d'urgence
- Soins de santé
- Obligation de cotiser et droit à des prestations* de l'assurance vieillesse, survivants et invalidité, en cas d'activité lucrative (*sous conditions de séjour ou de cotisation selon les prestations)

Population résidante permanente étrangère, au 31.12.2018

Selon la nationalité



Source: OFS – STATPOP

© OFS 2019

Unil

UNIL | Université de Lausanne

III. ASSURANCES SOCIALES POUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS EN SUISSE (1)

- Coordination avec les Etats de l'UE et de l'AELE:
 - Fonctionne-t-elle en pratique ?
 - Brexit ?
- Application des conventions bilatérales de sécurité sociale:
 - Problèmes rencontrés avec le Kosovo

III. ASSURANCES SOCIALES POUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS EN SUISSE (2)

➤ Prestations liées au domicile:

- Assurance-vieillesse: assujettissement dans des situations particulières et conditions plus strictes pour les prestations
- Assurance-invalidité: conditions plus strictes pour les prestations
- Allocations familiales: versement en cas de divorce

➤ Prestations liées à l'emploi:

- Assurance-accident: maladies professionnelles causées par l'amiante
- Assurance-chômage: conditions plus strictes pour les prestations
- Prévoyance professionnelle (2e pilier du système de pensions): couverture des bas revenus et partage en cas de divorce

IV. CONCLUSION

- Le phénomène de la migration n'est pas nouveau
- Une approche globale de la problématique des migrants manque en matière de sécurité sociale:
 - Compétence nationale
 - Hétérogénéité des systèmes nationaux
 - Caractère fragmenté du système suisse de protection sociale
- Des inégalités demeurent et les groupes les plus vulnérables en sont victimes